

Remarques du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2018-Rq-042

Séance du 13 septembre 2018

**Remarques sur le diagnostic et les objectifs du plan de gestion 2019-2023 de la
réserve naturelle régionale des Isles du Drac**

Lors de la séance du jeudi 13 septembre 2018, le CSRPN a examiné le diagnostic et les objectifs du plan de gestion 2019-2023 de la réserve naturelle régionale des Isles du Drac dont la gestion est assurée par le SIGREDA.

Le CSRPN tient à souligner la qualité du travail présenté et l'ambition affichée dans le futur plan de gestion de la réserve. Il préconise la prise en compte des remarques suivantes pour la rédaction du document final :

- une actualisation des données de la liste rouge régionale des orthoptères et des rhopalocères est à faire.
- le CSRPN conseille au gestionnaire de définir le volume de lâchers nécessaires et de travailler par la suite sur la remobilisation des sédiments. Il est important que les deux étapes soient affichées dès le départ dans le plan de gestion.
- le CSRPN demande la poursuite des études sur la faisabilité de la fermeture du puits PR4.

le Président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

